

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

**Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement**

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 26/07/2016	Dossier complet le 26/07/2016	N° d'enregistrement F-053-16-C-0055

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une base travaux pour chantiers ferroviaires sur le site du YARD dans le complexe ferroviaire de Rennes

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom		Prénom	
-----	--	--------	--

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	SNCF réseau
--------------------------------	-------------

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	GUEVEL Nicolas
--	----------------

RCS / SIRET 41228073700310 Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
5°a)	"Autres voies ferroviaires de plus de 500mètres"

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

En accord avec la Ville Cesson-Sévigné, le site du Yard situé à 1.5 km de la gare de Rennes a été retenu pour réaliser l'aménagement d'une base pour travaux ferroviaires. Il s'agit de créer des zones de stockage en plein air, deux voies de desserte ferroviaire et des pistes d'accès routier.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de mettre en place un outil de production moderne pour mieux maîtriser les stocks de matériaux de maintenance de la voie ferrée sur la région de Rennes. Cela permettra de réduire le nombre de lieux de stockage tout en améliorant la chaîne logistique pour assurer la même disponibilité sur les chantiers ainsi que leur évacuation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux envisagés consistent à :

- remanier la tête du faisceau ferroviaire permettant l'accès de trains au site ;
- créer 2 voies de longueurs utiles de 380 mètres chacune, y compris une zone de 70 mètres sur dalle béton destinée à l'arrosage du ballast avec récupération et décantation des eaux de lavage ;
- créer des structures d'assises y compris les terrassements pour les voies, les aires de stockages ;
- créer une aire d'évolution en chaussée bitumée pour le stockage de ballast
- créer une nouvelle aire d'évolution en chaussée légère pour le stockage des vieilles matières ;
- créer un accès routier ;
- déplacer un merlon existant en bordure de terrain ;
- créer un bassin de rétention des eaux pluviales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La base travaux sera utilisée principalement pour les besoins courants de gestion des approvisionnements de matériaux neufs par train et par route sur la région de Rennes. L'activité régulière n'induirait pas un usage intensif du site, qui se limiterait à quelques rotations par semaine. De manière ponctuelle (2 à 3 fois entre 2018 et 2025), il sera utilisé de manière intensive pour gérer les approvisionnements des très gros chantiers de renouvellement de voie ferrée aux alentours de Rennes. Dans ce cas, plusieurs dizaines de rotations de trains et de véhicules routiers seront nécessaires chaque semaine sur des périodes de 3 à 4 mois.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures suivantes :

- Déclaration ICPE
- Autorisation au titre du Code de l'urbanisme (permis de construire ou d'aménager)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- emprise du site 5,5 hectares - création de 2 voies ferroviaires de 380ml chacune, dont l'une avec zone de 70ml pour arrosage du ballast - déblais issus des terrassements: 25 000m3 à réutiliser sur site en structure de chaussée ou en merlon, surplus à évacuer - déplacement d'un merlon de 8 400m² (12 000 m3) - aire aménagée pour le stockage des traverses bois neuves :1 500 m² soit 4 000 m3 - aire aménagée pour le transit de ballast neuf : 4 500 m² - aire aménagée pour le transit de traverse béton neuves : 1 500 m² - aire aménagée pour le transit de traverses usées béton : 1 500 m² - aire aménagée pour le transit de déchets métaux : 950 m² - aire aménagée pour le transit de traverses bois usées : 250 m²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Cesson Sévigné (35)
Le site du Yard est situé au Sud-Ouest de la commune de Cesson-Sévigné, au sud de la Vilaine et au nord de la ligne ferroviaire Paris-Brest, entre la station d'épuration et la zone industrielle de Chardonnet.

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 37 ' 51.9" O Lat. 48 ° 06 ' 38.9" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

Cesson sévigné (35)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Plateau ferroviaire historique aménagé sans procédures

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site actuel est constitué :

- d'une zone réduite déjà aménagée pour un usage ferroviaire (2 voies ferrées de 326 m et zones de stockage)
- d'un merlon de 8 400 m² composé de terres et en partie de matériaux de dépôt, sans usage.
- d'un vaste espace composé de friches et de zones enherbées, sans usage.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Cesson Sévigné approuvé le 13 octobre 2004 et mise à jour approuvé par arrêté le 10 juillet 2008:

- En zone 2 AU sur l'ensemble du site. Il s'agit d'une zone d'urbanisation future.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE Etat 35 1ère échéance approuvé le 6 juin 2012 PPBE Etat 35 2ème échéance approuvé le 1er avril 2016

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'inventaire communal n'a pas répertorié cette zone comme ayant un caractère humide. De plus, des investigations visant à caractériser la présence de zone humide n'a pas révélé de caractère humide du sol.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Cesson Sévigné est couverte par un Plan de Prévention des Risques d' Inondations (PPRI) (approuvé le 10/12/2007) Le site du Yard n'est pas en zone inondable. Le site n'est pas couvert par un PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le projet a fait l'objet d'une étude de pollution des sols. Une pollution ponctuelle (315 m3), de type hydrocarbures et métaux lourds, a été identifiée sur le merlon existant. Il est prévu une réutilisation sur site dans le nouveau merlon engazonné. La zone spécifique sera préalablement recouverte de géomembrane.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	Le projet nécessite des prélèvements d'eau pour l'aire de lavage du ballast avec récupération et décantation des eaux de lavage.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le merlon existant sera déplacé au nord de la parcelle sans évacuation. Les matériaux issus des déblais de terrassement représenteraient un volume de 25 000m ³ . Ils seront prioritairement réutilisés en couche de forme ou pour compléter le merlon qui sera réalisé en pourtour de la base travaux. En dernier lieu, les surplus seront évacués dans des centres de traitement agréés.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Des inventaires écologiques (faune/flore) ont été réalisés lors de l'Etat initial environnemental du site. ces inventaires n'ont pas mis en évidence la présence d'espèce d'importance patrimoniale. Le site se caractérise par le développement anarchique de l'ajonc constituant la fermeture progressive du milieu et à termes une homogénéisation à l'origine de la réduction de la biodiversité. En phase exploitation il n'y aura pas d'impact.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Ces zones sensibles ne sont pas concernées par le projet de la base travaux.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site est éloigné des sites en PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé en zone inondable
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La réalisation des travaux entraînera à certaines étapes des nuisances sonores en phase chantier. En phase exploitation la base arrière engendrera une nuisance sonore liée au dépôt des matériaux, bruit d'engins moteurs divers. Ces nuisances seront traitées par la mise en place du merlon paysager au nord de la parcelle, même si cette installation est éloignée de la zone d'habitats.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒		Un éclairage est prévu sur le site sur les surfaces de circulation, les bungalows sur site seront également alimentés en énergie.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒		
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ ☐ Si oui, dans quel milieu ?		Le projet comprend un circuit de récupération des eaux de pluie, avec transit dans un bassin de rétention avant évacuation dans la Vilaine. Les études à venir permettront de préciser le dimensionnement du bassin.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒ ☐		Le projet consiste à réaliser des aires aménagées pour le transit de matériaux neufs ou usagés. Pour ces derniers issus de l'infrastructure déposée, ils sont par la suite réemployés ou envoyés dans des centres de traitement agréés pour les déchets.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐ ☒		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif de l'opération est d'améliorer et de mieux maîtriser la gestion des stocks des composants de l'infrastructure issus de maintenance de la voie, en réduisant les lieux de stockage d'une part afin d'éviter les dépôts anarchiques sur les fonciers en bordures de voies et en zone de gare, tout en améliorant la chaîne logistique pour assurer la même disponibilité des pièces sur le chantier ainsi que leur évacuation et améliorer ainsi la chaîne de production.

En phase exploitation, le projet n'engendrera en conséquence pas d'enjeux environnementaux supplémentaires par rapport à l'existant mais l'améliorera.

Le projet sera présenté aux services instructeurs au titre des ICPE de manière à valider les rubriques de la nomenclature concernées.

Le site aménagé le sera ainsi conformément à la réglementation applicable.

Au regard de ces éléments, une étude d'impact n'apporterait pas de plus-value par rapport aux procédures à venir.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Nantes

le,

27 août 2016

Signature

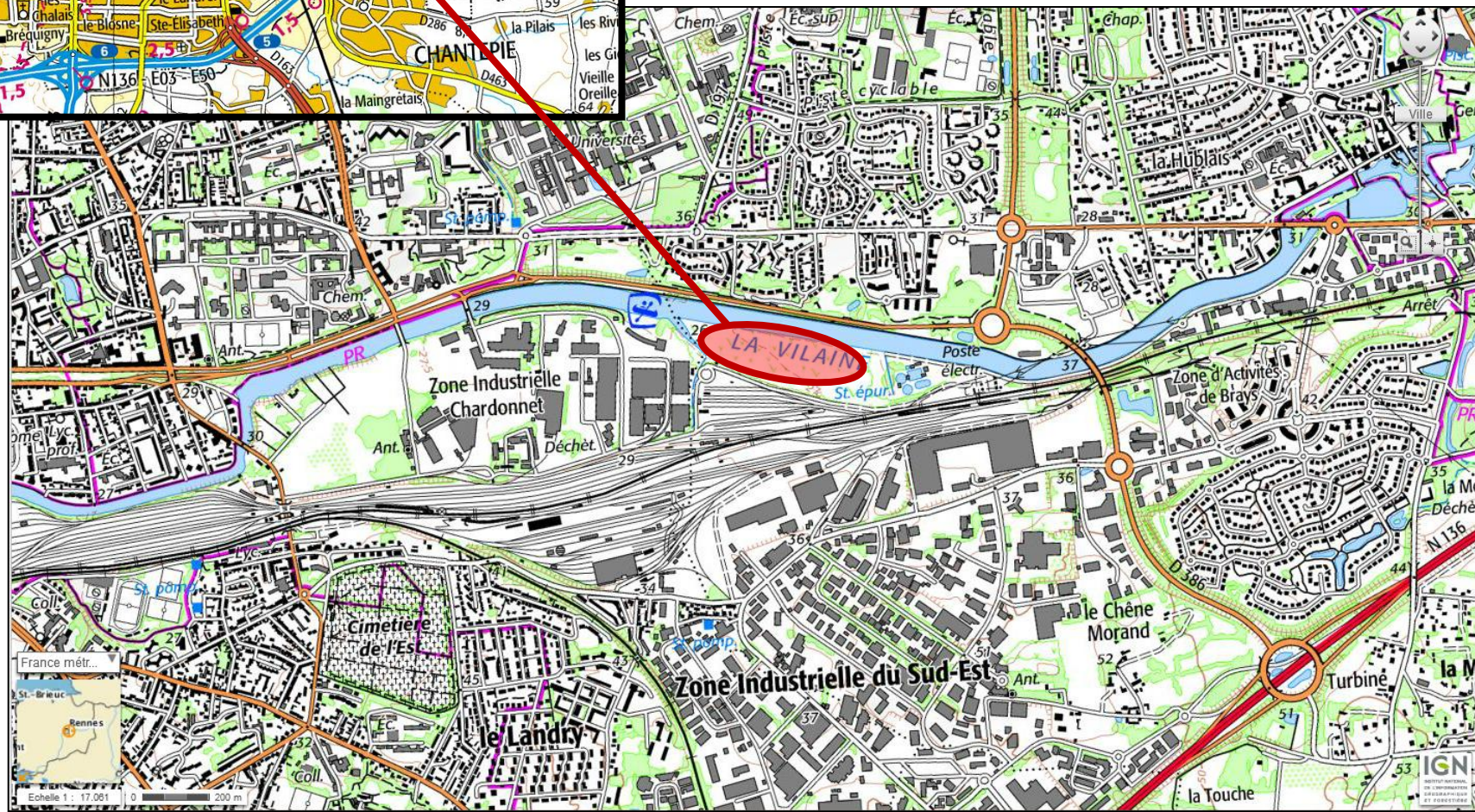
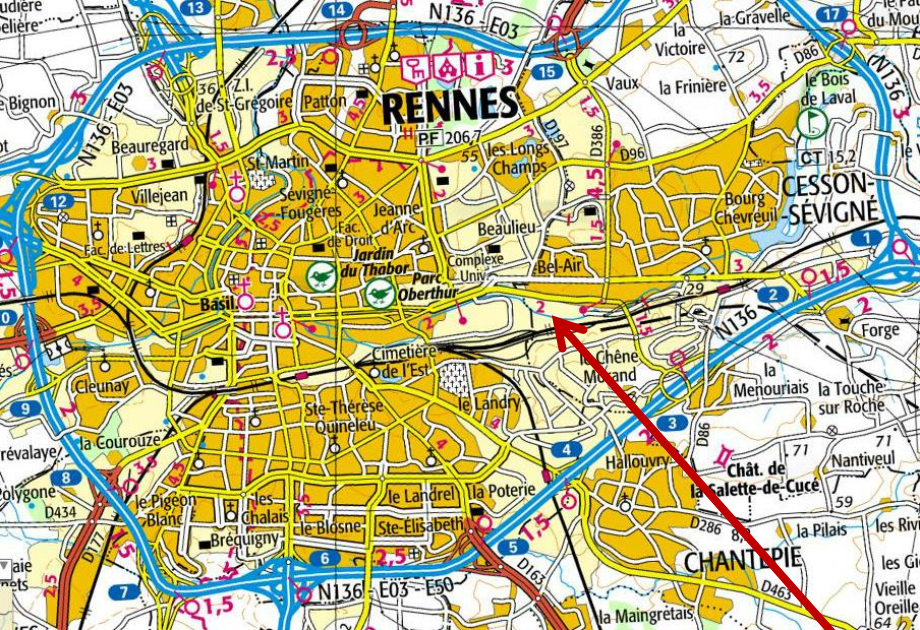


Nicolas GUEVEL
Directeur d'Opération

SNCF RESEAU - INGENIERIE ET PROJETS
Agence Projets Bretagne - Pays de la Loire
1 rue Marcel Paul - BP 34112 - 44041 NANTES CEDEX 01
TEL 02 49 09 58 44 / 37 38 44
PORT 06 88 22 00 61
nicolas.guevel@reseau.sncf.fr

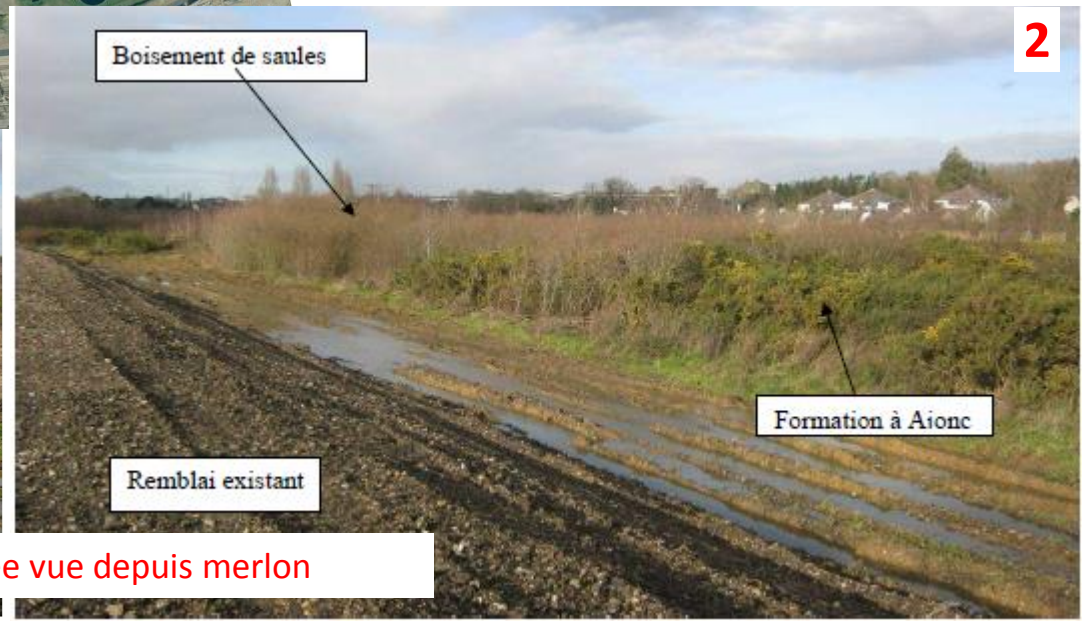
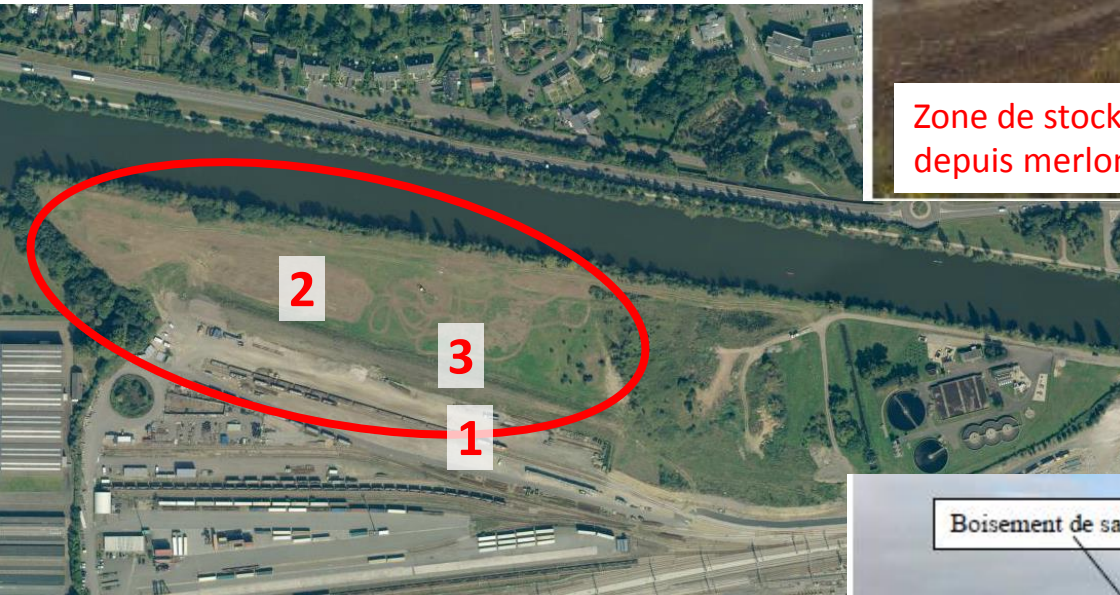
ANNEXE 2

Localisation du site du Yard (Commune de Cesson-Sévigné - 35)



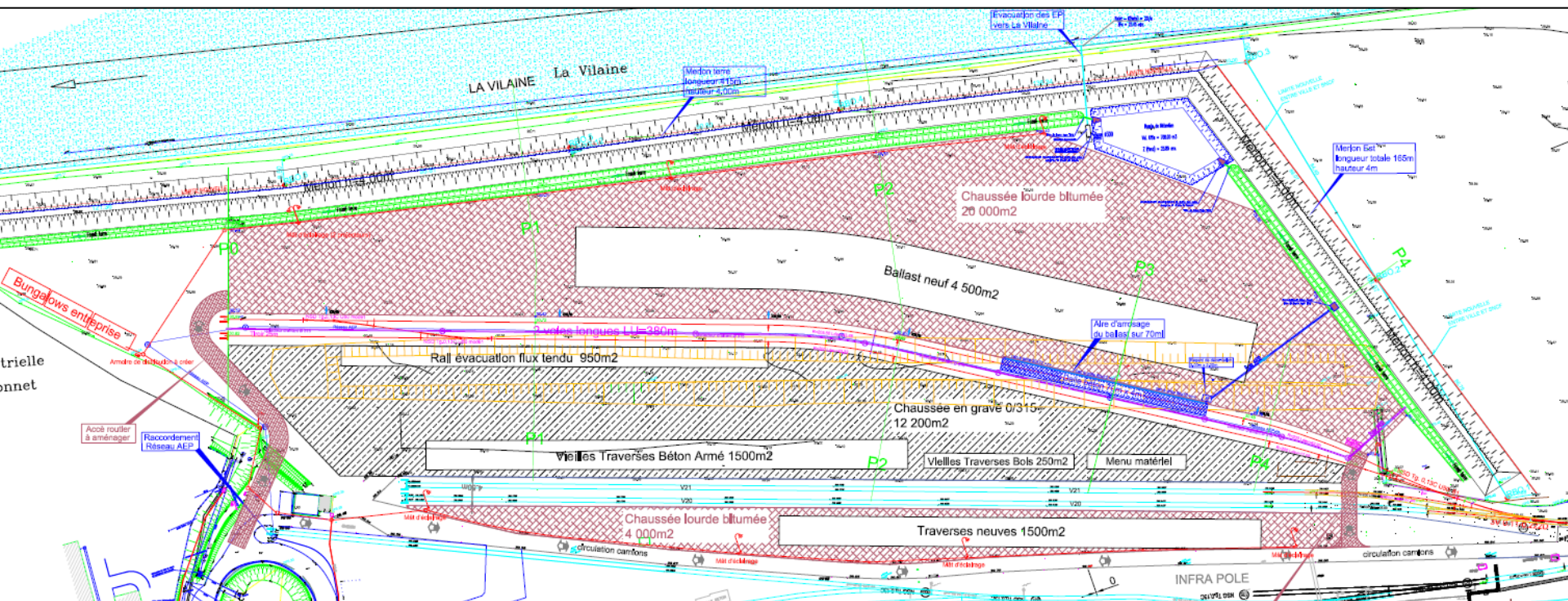
ANNEXE 3

Photos Site du Yard – Projet de base pour travaux ferroviaires (Cesson-Sévigné)



ANNEXE 4

Plan de l'aménagement : base travaux ferroviaires à Cesson-Sévigné



ANNEXE 5

Plan des abords du site du Yard (Rennes & Cesson-Sévigné)

